



Mont-Laurier

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique relativement à une demande de dérogation mineure **le lundi 14 juillet 2025 à 18 h 15**, à la salle du conseil située au 300, boulevard Albiny-Paquette. Au cours de cette consultation, les demandes suivantes seront expliquées et toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande de DÉROGATION MINEURE
1956, boulevard Des Ruisseaux	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser une enseigne commerciale d'une hauteur de 3 mètres sur un lot résidentiel, au lieu d'une hauteur maximale de 2 mètres.
550-554, rue Maisonneuve	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser la conversion d'un immeuble de 3 logements en 4 logements sur un lot de 331,1 mètres carrés, au lieu de la norme exigée de 500 mètres carrés;• Autoriser un espace de stationnement hors rue en cour avant à moins de 2 mètres sur les 2 lignes avant du terrain, contrairement au règlement de zonage 134;• Autoriser 4 cases de stationnement, au lieu du minimum de 5 cases.
2408, chemin Adolphe-Chapleau	<ul style="list-style-type: none">• Régulariser un bâtiment accessoire à moins de 1 mètre d'une ligne de terrain;• Régulariser l'ajout d'un étage sur un garage/atelier.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 26^e jour de juin 2025.

Véronik Chevrier, assistante-greffière